

COMPTE RENDU DE LA CAPN DU 16 AVRIL 2015

CONCERNANT LES NOMINATIONS À L'EMPLOI D'INSPECTEUR SPÉCIALISÉ ET LES AFFECTATIONS HORS MÉTROPOLE

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

A l'appel des organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, plus de 300 000 salariés, actifs, jeunes et retraités, privés d'emploi, se sont réunis dans les 86 rassemblements et manifestations en Province et à la manifestation nationale à Paris. Plus de 120 000 manifestants ont convergé vers la capitale, informés tout au long de la journée des initiatives réussies, comme par exemple à Marseille 45 000, Bordeaux 10 000, Nancy et Nîmes 5 000, Digne 1 000.

Témoin de la réussite de cette journée, une vieille dame, la Tour Eiffel, a dû fermer ses portes pour la première fois depuis le mouvement social de 2010, signe de la prise en compte massive de cette journée de grève partout dans le pays !

Les manifestants ont exprimé avec enthousiasme et détermination leurs exigences revendicatives en matière de salaire et de pension, d'emploi, d'amélioration des conditions de travail et de la protection sociale, mais aussi pour un développement des services publics qui réponde aux besoins des populations.

Ils ont donc clairement affiché aujourd'hui leur opposition aux politiques d'austérité conduites par le gouvernement et inspirées par le patronat, MEDEF en tête.

Gouvernement et patronat doivent entendre le message et les exigences sociales exprimées aujourd'hui.

Dans les entreprises et territoires, les différents conflits qui se sont déroulés ces dernières semaines ont tous le même objectif : mettre les revendications des salariés sur la table des négociations sur les lieux de travail. C'est ce qui a permis la dynamique pour ce 9 avril et pour le 1^{er} mai à venir.

Les différentes lois « Sécurisation de l'emploi » ou « Macron », les cadeaux faits au patronat à travers le pacte de responsabilité et le CICE constituent un ensemble de dispositions qui creusent les inégalités et fragilisent la situation des salariés, tandis qu'elles sécurisent les profits des actionnaires !

Dans ce contexte, la CGT prend dès maintenant les dispositions nécessaires pour créer les conditions unitaires les plus favorables au rassemblement et à l'engagement des salariés actifs, retraités et privés d'emploi.

Montreuil 23/04/ 2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr

• dgfp@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Concernant plus précisément l'ordre du jour de cette CAPN,

Le dispositif de nomination d'IS n'est toujours pas satisfaisant car insuffisant et discriminatoire. C'est encore le cas avec cette 4^{ème} tranche de nomination. Encore une fois, bon nombre d'inspecteurs sont écartés de cette nomination alors qu'ils participent activement au contrôle fiscal. Non seulement, ce dispositif met en place une rémunération différente pour le même métier mais, en plus, il ne traite pas de la même manière tous les vérificateurs du territoire. Nous avons constaté sur certains dossiers ayant un avis 'réserve' ou 'défavorable' que les candidats n'avaient pas eu l'information et qu'aucun entretien ne leur avait été proposé.

La CGT tient à réaffirmer ici le niveau d'expertise non reconnu des agents travaillant en PCE en matière de contrôle externe qui est le deuxième cœur de métier après la programmation. Cette non reconnaissance conduit à une dévalorisation de la prise en compte du potentiel professionnel et opérationnel de ces agents. Pourtant, force est de constater que les contrôles externes effectués par ces agents sont indispensables aux directions pour boucler leurs sacro-saintes statistiques.

Cependant, pour la CGT, il est important que l'expertise soit reconnue par la promotion et notamment, pour les inspecteurs, par l'accès au grade d'inspecteur divisionnaire. C'est pourquoi la CGT s'est prononcée pour le renforcement de la filière d'expertise dans le grade d'IDIV.

A travers ce statut d'emploi d'Inspecteur Spécialisé, l'administration tente, une fois de plus, de répondre aux revendications de la catégorie A par des logiques de statut particulier d'emplois. Elle mélange plusieurs critères (géographiques, expertise...) qui ne font que compliquer la vision des collègues sur ce dispositif et augmenter le sentiment d'arbitraire.

Encore une fois, pour la CGT, l'instauration de carrière d'inspecteur à deux vitesses, l'élargissement du champ des statuts d'emplois, ne répondent en rien aux revendications des personnels de catégorie A. Il faut prendre en compte l'évolution des qualifications, des missions et de leurs conditions d'exercice dans les carrières des personnels.

La CAP en quelques chiffres :

207 inspecteurs ont fait acte de candidature pour cette 4^{ème} tranche au projet dont 186 pour l'ex filière fiscale et 21 pour l'ex filière gestion publique. La CGT s'étonne que, encore cette année, tous les agents remplissant les conditions n'aient pas été sélectionnés. En effet, il y a, outre les treize candidatures irrecevables (9 l'année dernière) dont une avec un avis défavorable de la direction, 2 avis défavorables. Nous estimons que les éléments pouvant s'opposer à une nomination sont confus et peuvent en fait permettre d'écartier

des candidats répondant aux critères. Nous aurons l'occasion de présenter un dossier avec une excellente notation et qui, pourtant, a écopé d'un avis défavorable bien obscur.

Les nominations à l'emploi d'inspecteur spécialisé constituent un abondement indemnitaire propre à la RIF et propre à certains postes intégrant une notion d'expertise subjective et contestable ; bref, il s'agit d'un pis aller qui ne palliera pas les réformes continues des services, la pression hiérarchique permanente, la baisse du pouvoir d'achat, l'aggravation des conditions de vie et de travail.

En tout état de cause, la CGT continue à exiger une véritable réforme du statut d'emploi « IS » dans le cadre d'une réforme complète de la grille indiciaire et de la carrière du cadre A, notamment dans le contexte de la suppression de toutes les trésoreries C4 qui pouvaient constituer une perspective de carrière possible pour les inspecteurs.

Par ailleurs, concernant la deuxième partie de cette CAP – à savoir les candidatures hors métropole – on est en droit de se demander si la DG y accorde vraiment de l'importance. Il est vrai que tout peut être facilement préparé et casé sur une seule journée de préparation comme c'est le cas pour cette CAP. Nous avons, à plusieurs reprises, constaté l'objectivité de la DG sur l'évaluation du temps pris par les organisations syndicales pour préparer leurs dossiers. Donc, au sujet des Hors métropoles, nous remercions la DG pour sa bonne évaluation du temps de préparation avec seulement... 137 candidats... une paille...

Seulement, onze postes il est vrai... une paille là encore.

Nous sommes lassés de cette attitude. Nous souhaitons dorénavant avoir systématiquement quand cela est possible, le nombre de candidats dès le GT calendrier concerné. Si cela n'est pas possible, nous souhaitons que les temps de consultation soient systématiquement revus à l'initiative de votre bureau et en concertation avec les organisations syndicales.

Nous vous avons par ailleurs demandé de pouvoir traiter les hors métropoles non pas en queue de comète d'une petite CAP qui passe par là, un peu au hasard, mais dans une CAP dédiée, ce qui nous permet une préparation sereine, surtout avec un nombre de candidats dépassant la centaine. Ceci est une revendication forte de la CGT !! Nous souhaitons être entendus sur cette demande.

Enfin, nous souhaiterions une réécriture du paragraphe 2 page 4 de la fiche relative à la nomination à l'emploi d'inspecteur spécialisé. En effet, nous avons des échos défavorables quant à sa compréhension notamment par rapport à la qualité ALD à avoir pour les inspecteurs affectés à compter du 1^{er} septembre 2014.

Réponse de la Direction et débats :

Nomination à l'emploi d'inspecteur spécialisé (IS) :

Concernant le dispositif IS, la direction relève les positions des différentes OS concernant ce dispositif que nous considérons comme imparfait et insuffisant. La direction rappelle l'origine de ce statut d'emploi qui avait pour but de distinguer les difficultés particulières de l'exercice du contrôle fiscal en île de France. Concernant la demande des OS de généraliser le dispositif hors des fonctions et du secteur géographique restreint, la direction met en avant le contexte budgétaire et un cadre statutaire concernant l'accès à IS. Il n'est donc pas envisageable d'élargir aux inspecteurs hors IDF ou à l'ensemble des missions cette sélection.

La direction met également en avant la création de la filière IDIV Expert pour les Inspecteurs voulant valoriser leur carrière dans l'expertise.

La direction décline la possibilité d'un élargissement d'IS mais met en avant sa volonté de rapprocher la CAPN de l'année qui se situe au terme de la période d'observation afin d'accélérer la prise de rang et de rendre plus rapide la prise d'indice pour les agents concernés.

Pour la CGT le dispositif IS doit être étendu à tous les acteurs du contrôle fiscal sur tout le territoire et ne doit pas créer un statut particulier vecteur d'inégalité qui ne répondent pas aux revendications de revalorisation de l'indemnitaire des cadres A.

Concernant les motifs pour lesquels neuf inspecteurs ont été écartés de la présente sélection, la DG a précisé qu'elle avait retenu une lecture stricte des règles de gestion, considérant irrecevables les candidatures d'agents ayant obtenu une mutation au 1^{er} septembre 2014 au motif que leur

direction actuelle n'avait pas encore eu l'occasion de donner un avis sur leur demande.

Sur les avis réservés ou défavorables, leur nombre est réduit, mais vont dans le sens d'une volonté de sélectivité dans l'accès au statut d'IS. La position de la direction doit être considérée comme provisoire et un réexamen favorable pourra être pris l'année suivante. La direction confirme que cet avis doit être porté à la connaissance de l'agent au travers d'un entretien.

La CGT et les autres OS ont obtenu que la direction revoie cette lecture stricte et permette aux neuf agents précités de bénéficier de la sélection en tant qu'IS dès cette année, même si ils n'ont pas exercé un an dans leur nouvelle direction.

La CGT a obtenu que les agents ayant eu un avis « défavorable » ou « réservé » obtiennent un entretien avec leur direction suite à cette CAPN.

Ainsi ce sont 201 agents qui ont finalement été nommés inspecteurs spécialisés à compter du 1/09/2013 et postérieurement.

- ☛ Vote pour : L'administration
- ☛ Vote contre : La CGT, FO-CGT et Solidaires
- ☛ Abstention : CFDT

Hors métropole :

La DG a justifié le temps de consultation d'un jour et d'une journée de préparation en mettant en avant la logique de sélection par poste à profil qui lui autorise de ne pas examiner de manière exhaustive toutes les candidatures (soit 137 pour cette CAP). La DG étudie en effet les dossiers correspondant au profil recherché par ordre d'ancienneté administrative

et sélectionne le premier agent répondant aux attentes.

La direction confirme son attachement à la sélection au profil afin de pour voir affecter des agents ayant des acquis professionnels immédiatement valorisables.

Concernant les remarques des OS sur un plan de démantèlement de la DGFIP hors métropole, la direction met en avant le rapport coût avantage de ces postes à l'étranger et se dirige vers moins de postes du fait de la dématérialisation des procédures, mais une plus forte exigence qualitative. Sur les TAF, pas de transferts prévus au Ministère des Affaires Étrangères, les TAF resteront des structures DGFIP.

Sur la prise en compte du CIMM (centre d'intérêt moral et matériel), la direction a pris acte des différents contentieux devant le conseil d'Etat pour mettre en avant la prise en compte du CIMM dans les situations des agents participant à ces appels à candidatures.

Pour la CGT, la sélection des agents postulant pour les postes hors métropole doit se faire en combinant plusieurs critères : ancienneté administrative, prise en compte des rapprochements de conjoints et situations de famille, et enfin CIMM. Les votes ont eu lieu poste par poste.

Concernant les détachements :

Concernant le détachement de trois agents pendant trois ans sur des postes informatiques.

La CGT rappelle son attachement au recrutement et aux appels à candidatures internes pour les postes de la DGFIP.

- ☛ Vote pour : L'administration
- ☛ Abstention : La CGT, FO-CGT, Solidaires et la CFDT.